



LÀ

où votre voix
compte

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée annuelle générale et extraordinaire
En mode virtuel

Promutuel du Saint-Laurent aux Appalaches, société mutuelle d'assurance générale, ci-après la « Société », convoque ses membres à son assemblée annuelle générale et extraordinaire qui se tiendra le :

MARDI 7 AVRIL 2026, À 19 H
VIA LA PLATEFORME ZOOM

INSCRIPTION

Les membres souhaitant y participer virtuellement doivent s'inscrire au plus tard le 3 avril 2026, à 16 h, en remplissant le formulaire suivant : [Formulaire d'inscription](#).

ASSEMBLÉE ANNUELLE GÉNÉRALE ET EXTRAORDINAIRE

Les membres pourront prendre connaissance du rapport annuel de la Société, élire les membres du conseil d'administration, adopter des modifications au *Règlement intérieur spécifique* de la Société et poser des questions. Le *Règlement 2026-1 – modifiant le Règlement N° 1 (2024) – Règlement intérieur spécifique* est proposé afin d'ajouter la notion d'ancrage territorial.

La [résolution spéciale](#) et le [Règlement proposé](#) sont disponibles dans tous les points de service de la Société ainsi que sur [son site Web](#).

SIÈGES EN ÉLECTION

Siège n° 1 : secteur 1 (région Est)
Siège n° 4 : secteur 1 (région Est)
Siège n° 6 : secteur 2 (région Est)
Siège n° 7 : secteur 3 (région Ouest)
Siège n° 10 : secteur 3 (région Ouest)

Tout(e) membre désirant occuper un siège du conseil d'administration doit transmettre à la Société, au plus tard le dixième (10^e) jour avant l'assemblée, soit le 30 mars 2026, à 19 h, un bulletin de mise en candidature, des déclarations d'intérêts et d'éligibilité ainsi qu'un curriculum vitae. Tout envoi doit être fait à isabelle.lavigne@promutuel.ca où la ou le membre peut également s'adresser pour se procurer les documents de mise en candidature. Aucune candidature ne sera acceptée au-delà de ce délai.

En conformité avec le *Règlement N° 1 – Règlement intérieur commun des sociétés mutuelles*, tout(e) membre peut se faire représenter par une autre personne en faisant parvenir à l'adresse isabelle.lavigne@promutuel.ca, au plus tard le 3 avril 2026, à 19 h, un formulaire de procuration dûment rempli. Tout(e) membre peut demander à recevoir ce formulaire en écrivant à cette même adresse. Toute personne morale doit joindre, au formulaire de procuration, une copie de la résolution de son conseil d'administration désignant sa représentante ou son représentant. Une personne désignée ne peut représenter qu'un(e) seul(e) membre.

Un tirage d'une valeur de 3 000 \$ aura lieu parmi les membres qui participent à l'assemblée, soit 10 cartes-cadeaux IGA d'un montant de 300 \$ chacune.

Anne Vaillancourt
Secrétaire
Diffusé le 10 mars 2026
Modifié le 24 mars 2026

PROMUTUEL
ASSURANCE
DU ST-LAURENT AUX APPALACHES